



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 109819

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur l'Établissement national des invalides de la marine, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment de vérifier le bien-fondé des particularismes résiduels du régime des marins pour la liquidation des prestations en nature. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

L'audit de modernisation concernant l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM), organisme gestionnaire du régime de sécurité sociale des marins, a fait l'objet d'un rapport rendu public le 13 avril 2006. Cet audit s'inscrivait dans le cadre général des actions de modernisation définies par la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2005. Il avait pour objectif d'examiner les scénarios d'évolution possibles du statut de l'ENIM, dans le but d'en améliorer le fonctionnement. Parmi les recommandations formulées par les rapporteurs figure la vérification du bien-fondé des particularismes résiduels du régime des marins pour la liquidation des prestations en nature. Ce point a fait l'objet d'une vérification approfondie. La principale particularité du régime des marins tient aux risques accident du travail et maladie en cours de navigation. Les règles propres au régime prévoient des modalités spécifiques de prise en charge par l'armateur ou par l'ENIM des prestations en nature et en espèces. Ces règles résultent des conditions particulières d'exercice des métiers de la mer et ne paraissent pas devoir être remises en cause, d'autant que leur principe est inscrit dans les conventions internationales élaborées sous l'égide de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109819

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11724

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 3026